

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

27-01-2023



BOCAGE 53 La lettre au préfet

Référent : Jean-Marc LALLOZ

Jean-Marc LALLOZ, Président de la FE 53 (fédération disposant d'une habilitation lui donnant le droit au débat sur l'environnement) a écrit une lettre au préfet afin de tirer la sonnette d'alarme sur la réalité du terrain suite à la réunion du **Comité départemental de la biodiversité** du 2 septembre 2022.

Voir la lettre complète sur le site de la FE 53 :

<http://fe53.ovh/wp-content/uploads/2022/10/Contribution-FE53-suite-comite-de-la-biodiversite.pdf>

Résumé et extraits :

C'est le dernier décret, le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 qui a motivé en partie cette lettre validée par le bureau de la FE 53.

Jean-Marc rappelle l'inflation des lois et décrets sur l'environnement depuis six décennies laissant croire que ce dernier est très bien protégé. Au contraire, hélas, le résultat est inversement proportionnel à l'effet recherché comme l'illustre le tableau suivant ci-contre.

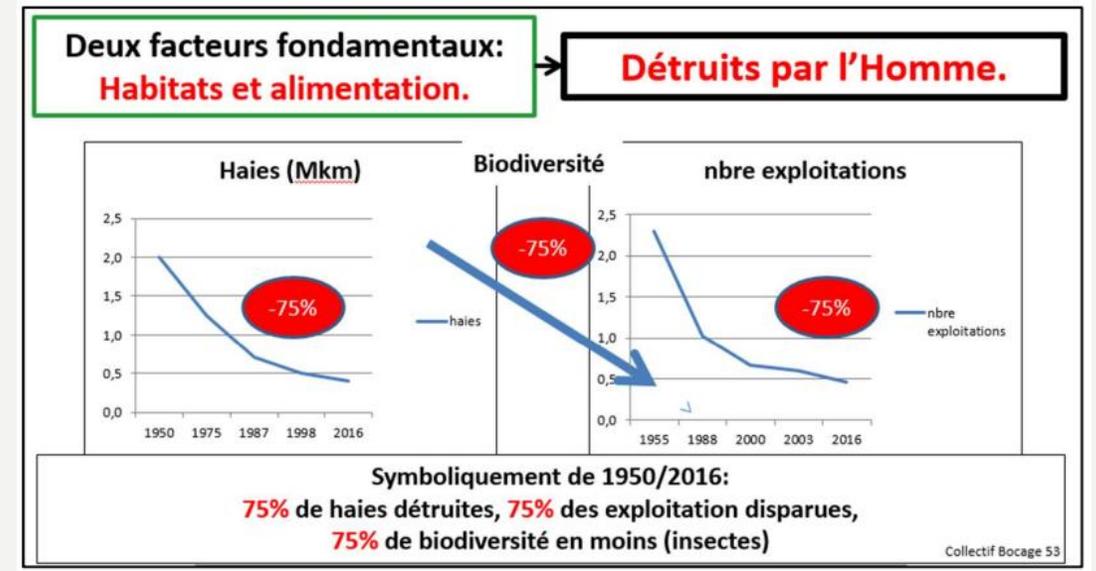


Fig. 1. France : évolution du bocage (puits de carbone et biodiversité)



BOCAGE 53

La lettre au préfet

Référent : Jean-Marc LALLOZ

Un écosystème est un « tout » soit un ensemble cohérent dont toutes les composantes biotiques (le vivant) et abiotiques (le minéral ou le substrat) sont interdépendantes et en interactions permanentes et multidirectionnelles.

En réponse à ce « tout », on a mis en place **une multitude de services officiels dispersés** dont les moyens humains ont été sans cesse rabaotés.

Ainsi pour les haies, le traitement d'une alerte nécessite a minima l'avis de deux services de la DDT (Service Économie et Agriculture Durable, Service Eau et Biodiversité), souvent, de l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B.) et selon les cas celui de collectivités et in fine le recours à la justice.

En considérant que l'environnement inclut l'humain, il faut inverser dans les esprits la hiérarchie des priorités, en remplaçant l'actuelle, sous-tendue par le concept mortifère de conflit d'usage et de concurrence, soit :

les activités humaines (économie) dictent leur loi à l'environnement,

par

les activités humaines (économie) s'adaptent à l'environnement et à ses limites en considérant les écosystèmes comme socle et écrin des activités humaines.

